

Entretien de l'éclairage public

à renseigner, signer et adresser par courrier au SDE 82

Ce feuillet a pour objet de recueillir synthétiquement les données nécessaires au lancement de la consultation des entreprises.

Nom de la commune :
Fin de l'ancienne convention :

Avez-vous une entreprise spécialisée qui assurait, jusqu'à ce jour, l'entretien de vos installations d'éclairage public ?

Non Oui > Nom (facultatif) :

Si oui, pourriez-vous nous préciser (facultatif) si vous êtes :

Pleinement satisfait satisfait ou peu satisfait des services rendus par cet établissement

Observations et/ou remarques :

Entreprises envisagées pour la consultation (au moins 2 / 3 au plus) :

entreprise 1 :

entreprise 2 :

entreprise 3 :

Domaine territorial que vous souhaitez voir couvert par le contrat (cocher une case) :

L'ensemble du territoire de la commune

Uniquement le village ou le bourg de

Les foyers lumineux épars situés au(x) lieu(x) dit(s) suivant(s) :

Autre(s) :

Plan joint :

La commune demande aux entreprises qui feront l'objet de la consultation :

d'intégrer la destruction des lampes déposées dans le cadre du contrat

de ne pas intégrer la destruction des lampes déposées dans le cadre du contrat

Conformément au décret du 10 Octobre 2000 précisant la nécessité de faire effectuer avant le 1er Octobre 2001, et par un bureau de contrôle agréé, une visite initiale de diagnostic sur la conformité des installations communales d'électricité (dont l'éclairage public fait partie), la commune indique au SDE (facultatif) :

avoir fait effectuer par le bureau de contrôle la visite initiale le

engager prochainement cette démarche auprès du bureau de contrôle

ne pas s'être encore préoccupée de cette nouvelle réglementation

autre (préciser) :

le Le Maire, (visa - tampon)